



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'établissement

Le mardi 28 septembre 2021 à 18 h, réunion virtuelle en mode synchrone — Zoom



École primaire Fernand-Seguin
Conseil d'établissement

Henri Tremblay préside l'assemblée, Jean-François Gosselin et Amélie Dufour agissent à titre de secrétaires de réunion.

PRÉSENCES :

Mme Ghizlane Bakkou (membre parent substitut)
Mme Loana Bonerandi
Mme Caroline Carle
M. Marc-Étienne Deslauriers
Mme Catherine Dion-Richard
M. Jean Duchesne
Mme Amélie Dufour (membre parent substitut)
M. Martin Dugas
Mme Mélanie Dupras

M. Jean-François Gosselin
Mme Esther Lemieux
M. Bernard Morrow
M. Nacer Ould Brahim (membre parent substitut)
Mme Géraldine Restani (membre parent substitut)
Mme Isabelle Séguin
M. Henri Tremblay
M. Dimitri Ubersfeld (membre parent substitut)
Mme Xiaochang Zheng

Également,
Martin Dugas (directeur)

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 18h.

2. Mot de bienvenue

M. Dugas souhaite la bienvenue à tous.

3. Élection de la présidence et de la vice-présidence du conseil d'établissement

Henri Tremblay se propose président et Jean-François Gosselin comme vice-président. Ils sont élus à l'unanimité.

4. Parole au public

Question de Mme Carole Mereb

Il s'agit d'un nouveau parent à l'école Fernand-Seguin. En tant que nouveau parent, elle n'a pas eu l'invitation pour le conseil d'établissement. Elle souhaite savoir comment l'école peut faire pour les prochaines années afin que l'invitation pour le conseil soit aussi acheminée aux nouveaux parents.

Réponse du Directeur

Actuellement, le CSSDM a des difficultés avec Mozaik (logiciel d'envoi de courriel aux parents). L'ensemble des parents ont reçu tardivement l'information. Ceci dit, pour les nouveaux parents, ces derniers doivent s'inscrire sur le logiciel Mozaik. Pour le moment, le directeur demande à ce que les parents appellent la



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'établissement

Le mardi 28 septembre 2021 à 18 h, réunion virtuelle en mode synchrone — Zoom



École primaire Fernand-Seguin
Conseil d'établissement

secrétaire. Pour les années futures, si les parents ne sont pas inscrits, M. Dugas croit qu'il faudrait avoir une procédure.

Question de M. Stéphane Achkar

M. Achkar est père d'un nouvel élève. Il est aussi le père d'un autre enfant plus jeune qui n'est pas encore à Fernand-Seguin. Il demande des clarifications quant à la procédure d'inscription de la fratrie. Est-ce que la politique a changé?

Réponse du directeur

M. Dugas rappelle que la fratrie est priorisée dans la procédure d'admission. Les frères et sœurs des élèves actuels, s'ils réussissent l'examen d'admission, sont automatiquement sélectionnés. Pour les autres, le directeur pige des noms d'élève, toujours parmi les élèves qui ont réussi l'examen, et comble les places de cette façon. La pige est toujours supervisée par un témoin. Comme nous regarderons la procédure d'admission lors de la rencontre, des clarifications seront apportées au cours du conseil.

Commentaire de Mme Amélie Dufour

Mme Dufour rappelle qu'avant on inscrivait la fratrie au secrétariat et non en utilisant le portail web. Elle rappelle qu'il n'y avait pas de pige pour les frères et sœurs des élèves actuels de l'école.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour est faite. M. Deslauriers demande le retrait du point 7.8 Rapport annuel puisque ce dernier n'est pas encore finalisé.

M. Tremblay propose de remplacer ce point par un point portant sur un projet d'immersion anglaise à Fernand-Seguin. Une présentation pourrait être faite par un parent qui est présent lors de cette séance.

Ces deux changements sont proposés par Mme Catherine Dion-Richard, appuyés par Mme Xiaochang Zheng. L'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité.

6. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du mercredi 19 mai 2021 et de la séance régulière du mardi 1er juin 2021

Le procès-verbal de la séance régulière du mardi 1^{er} juin n'ayant pas été transmis, il sera adopté lors d'une rencontre subséquente. L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2021 est proposée par M. Tremblay, appuyée par M. Deslauriers.

7. Points de discussion, de décision, de consultation ou d'information

7.1. Membres représentant la communauté sur le CÉ



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'établissement

Le mardi 28 septembre 2021 à 18 h, réunion virtuelle en mode synchrone — Zoom



École primaire Fernand-Seguin
Conseil d'établissement

M. Deslauriers souhaiterait voir Mme Catherine Bouchard et M. Paul Turcotte, issue du comité de la ruelle verte, poursuivre leur implication au sein du conseil. Cependant, ils n'ont pas encore accusé réception de l'invitation qui leur a été faite. Ce point sera soulevé lors des séances ultérieures.

7.2. Formation obligatoire du ministre, membres de CÉ et directions d'établissement

⇒ quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire

⇒ *Cahier s'adressant aux membres de CÉ et aux directions d'établissement*

⇒ *Fiche #4, « Les verbes utilisés (adopter, approuver, consulter, informer, etc.) »*

⇒ *Fiche #28, « Conseil d'établissement à distance »*

La formation est obligatoire pour tous les membres du conseil d'établissement ainsi que pour la direction de l'école. Il s'agit d'une responsabilité individuelle de la part des membres. Plusieurs liens web menant à des capsules et des documents d'intérêt sont transmis à même l'ordre du jour pour les membres du conseil. La formation consiste en un cahier des membres, une vidéo et des fiches. Les fiches portent sur des aspects très concrets alors que le cahier est plutôt porté sur le savoir-être et le savoir-faire.

M. Dugas nous suggère d'ajouter les liens à nos favoris dans notre fureteur internet.

M. Deslauriers prend un moment pour expliquer les différences entre les notions d'adopter et d'approuver. Dans le cas d'une adoption, le conseil a la latitude pour faire des modifications à toutes propositions avant de la voter. Dans le cas d'une approbation, le conseil ne peut y faire de modification. Soit le conseil l'approuve tel que déposé, ou refuse de le faire. Dans le cas où le conseil refuse de l'approuver, la décision devra être revue ou mieux expliquer aux fins d'approbation.

7.3. Secrétaire de réunion et budget de fonctionnement du CÉ

Le ou la secrétaire de réunion recevait au cours des années précédentes une compensation financière pour la prise de note et la rédaction des procès-verbaux. Annuellement, il s'agit d'un montant d'environ 400\$ qui est puisé à même le budget de fonctionnement du conseil. Comme la secrétaire de l'année précédente est absente ce soir et en l'absence de volontaire, la nomination est reportée à une séance ultérieure. Pour ce soir, M. Gosselin prendra les notes jusqu'à 20h et Mme Amélie Dufour prendra la relève puisque M. Gosselin doit quitter un peu plus tôt.

7.4. Calendrier 2021-2022 des réunions du CÉ

Une proposition de calendrier des séances pour l'année 2021-2022 a été acheminée à l'avance aux membres du CÉ. Sur proposition de M. Tremblay, appuyé par M. Monroe, ce dernier est adopté à l'unanimité.

7.5. Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'établissement



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'établissement

Le mardi 28 septembre 2021 à 18 h, réunion virtuelle en mode synchrone — Zoom



École primaire Fernand-Seguin
Conseil d'établissement

Les membres du conseil sont appelés à remplir un formulaire pour dénoncer tout conflit d'intérêts. M. Dugas fera parvenir le formulaire aux membres du conseil. Tous les membres doivent le remplir qu'ils aient ou pas de conflit d'intérêts.

7.6. Ordre d'appel des substituts (parents)

Une proposition d'ordre d'appel des substituts a été acheminée aux membres du conseil. Une correction sera apportée dans le nom de M. Ould Brahim. Si un membre parent doit s'absenter pour une séance, ce dernier en informe la présidence et la direction le plus rapidement possible. Il sera remplacé par un substitut. Ces derniers sont placés sur une liste selon l'ordre dans lequel ils ont posé leur candidature à l'assemblée générale. Le premier de la liste sera appelé à se joindre au conseil. S'il refuse, le second sera appelé à le faire, ainsi de suite. Lorsqu'un substitut participe à une rencontre comme membre formel (avec droits de parole et de vote), son nom est placé par la suite au bas de la liste.

Ceci dit, les substituts sont les bienvenues lors de toutes les rencontres des CÉ. Cependant, seulement lors d'un remplacement formel, ces derniers auront le droit de parole et le droit de vote et demander la parole lors du CÉ.

L'ordre d'appel des substituts est proposé par Mme Dion, appuyé par M. Duchesne.

Étant donné qu'une membre parent du conseil ne pouvait participer à la rencontre de ce soir et puisque l'ordre d'appel des substituts est adopté, M. Dimitri Ubersfeld se joint au conseil d'établissement à 19h14.

7.7. Règlement intérieur du CÉ 2021-2022

Des modifications aux règlements intérieurs sont présentées par M. Deslauriers. L'essentiel des modifications est dû à une volonté de rédiger ces derniers en utilisant la rédaction épïcène.

Cependant, quelques changements plus importants sont soulevés. En autre, une proposition de retrait quant à la possibilité par le conseil de destituer un ou des membres du conseil. Ce retrait est occasionné puisque la loi ne permet pas une telle chose. De plus, étant donné que les membres sont votés par l'assemblée générale ou par le personnel de l'école, le conseil ne peut se substituer à ces lieux décisionnels.

Aussi au point 14, en cas d'insuffisance des règles, la nouvelle proposition fait référence à l'utilisation d'un guide de procédure des assemblées délibérantes de l'Université de Montréal. M. Gosselin demande à ce que le libellé soit modifié pour que le conseil puisse s'inspirer de la procédure de l'Université de Montréal sans se contraindre à l'utiliser. M. Tremblay appuie la proposition de modification.

Sur proposition de M. Tremblay, appuyée par M. Gosselin, la proposition de règlements généraux incluant la modification de M. Gosselin est adoptée à l'unanimité.

7.8. Projet d'immersion en langue anglaise



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'établissement

Le mardi 28 septembre 2021 à 18 h, réunion virtuelle en mode synchrone — Zoom



École primaire Fernand-Seguin
Conseil d'établissement

Ce point est présenté par Mme Jessica Tornare.

Pour celle-ci, le projet d'immersion est une volonté qui serait partagée par plusieurs parents d'élèves de Fernand-Seguin. Aussi, les élèves qui obtiennent leur diplôme de l'école sont faibles dans cette langue selon des professeurs du niveau secondaire. Finalement, certaines familles décident d'envoyer leurs élèves à l'école Ahuntsic afin de pouvoir profiter du projet d'immersion en langue anglaise lors de leur 6^e année.

Comment ce projet pourrait-il se matérialiser à l'école Fernand-Seguin? Il y a deux possibilités. La première serait que tous les élèves des niveaux concernés soient partie prenante du projet. La seconde est de faire une sélection d'élèves en fonction de leur capacité. Pour le CSSDM, il n'y aurait pas de coût supplémentaire. Pour les élèves de Fernand-Seguin, il semble, toujours selon Mme Jessica Tornare, que ces derniers auraient les capacités de faire les apprentissages liés au cursus scolaire enrichi et de le faire en apprenant une autre langue. Finalement, selon les conclusions de certaines recherches, réaliser les apprentissages du cursus scolaire dans une seconde langue a des bienfaits sur les élèves et sur les professeurs.

L'une des conditions de réussite de ce type de projet d'immersion est que l'ensemble des groupes (parents, enseignants, personnels de soutien et direction) composant l'école soient associés à la démarche et contribuent à sa mise en œuvre et à sa réalisation.

À la suite de cette présentation, les membres ont posé plusieurs questions d'éclaircissement, ont émis des commentaires sur la démarche.

Le conseil d'établissement serait ouvert à ce qu'un comité de travail soit mis en place. Les mandats de ce comité seront proposés par Mme Jessica Tornare ainsi qu'un échéancier pour réaliser ces mandats. Une fois ces informations déposées, le conseil pourrait voir à la mise en place de ce comité de travail. Cette proposition sera étudiée au cours des séances ultérieures.

7.9. Formation du comité des parents usagers du service de garde

Le conseil d'établissement se doit d'approuver la possibilité de former un comité de parents usagers. Sur la proposition de M. Tremblay, appuyé par M. Gosselin, le conseil approuve à l'unanimité la formation du comité.

7.10. Activités d'enrichissement et sorties de septembre et octobre 2021

Ce point est présenté par la direction. Aucune activité n'est prévue et aucune sortie. Toutefois, il y aura une activité dans la cour d'école le 27 octobre avec des danseurs.

7.11. Consultation à venir : PTRDI 2022-2025

⇒ <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/citoyens/plan-triennal-repartition-destination-immeubles-scolaires/>



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'établissement

Le mardi 28 septembre 2021 à 18 h, réunion virtuelle en mode synchrone — Zoom



Le plan triennal de répartition et de destination des infrastructures (PTRDI) est réalisé par le Centre de services scolaire de Montréal. Ce dernier est fait pour chacun des quartiers et voit, en outre, à la capacité des espaces dédiés à l'éducation des élèves. Actuellement, le plan prévoit les travaux pour le pavillon Julie-Payette au cours de l'année scolaire 2021-2022. M. Dugas nous présentera le PTRDI pour fin de consultation dans le courant de l'automne 2021. Le conseil pourra émettre une position sur ce dernier. Ce dernier nous informe qu'actuellement, il est prévu que le pavillon Julie-Payette soit utilisé au cours de l'année scolaire 2022-2023 par des élèves de l'école Ahuntsic.

M. Gosselin émet l'idée de transmettre aussi de l'information au conseil d'établissement voisin sur la vocation scientifique de l'école, son apport pour le CSSDM et pour le quartier. Une communication pourrait être faite afin de sensibiliser ces derniers. M. Deslauriers serait prêt à y travailler ainsi que M. Gosselin.

M. Gosselin propose d'écrire une lettre qui sera présentée pour adoption au conseil d'établissement. M. Deslauriers appuie la proposition et le conseil l'adopte à l'unanimité.

7.12. Processus d'admission pour l'année 2022-2023

Une séance d'information a eu lieu le 27 septembre dernier concernant l'admission. Les inscriptions sont en cours jusqu'au 8 octobre 2021. L'inscription se fait par un formulaire en ligne cette année. Les parents peuvent aussi consulter un document en ligne sur le site web de l'école pour plus d'informations. Cette année, 176 invités pour le test en maternelle (34 places disponibles), 60 invités pour 1^{re} année (6 places), 25 invités en 2^e et 3^e année pour 4 places par niveau et aucune place en 4^e-5^e-6^e année.

7.13. COVID-19 : État de situation sur les mesures sanitaires

M. Dugas nous informe qu'il n'y a eu aucun cas COVID à l'école jusqu'à maintenant. Les tests rapides sont à venir mais malheureusement aucun volontaire ou personne désignée pour faire les tests actuellement.

7.14. Chantier du pavillon Julie-Payette et autres travaux

Les plans du futur pavillon Julie Payette sont présentés. L'espace total est le même, mais réaménagé. Les modulaires sont pour l'instant conservés puisque l'école Ahuntsic pourrait y être relocalisée pour les rénovations de leur école.

8. Informations de diverses instances

8.1. Présidence du conseil d'établissement

Mot de départ de M. Deslauriers et accueil de M. Tremblay.

8.2. Direction d'école

M. Dugas réitère son désir d'améliorer l'école et ouvre la porte aux échanges et communications.

8.3. Comité de parents des écoles de Montréal (CP-CSSdM)



PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil d'établissement

Le mardi 28 septembre 2021 à 18 h, réunion virtuelle en mode synchrone — Zoom



École primaire Fernand-Seguin
Conseil d'établissement

Un premier événement aura lieu la semaine prochaine. Des formations gratuites sont offertes par le RCPAQ (le lien sera envoyé par courriel).

8.4. Service de garde et Comité des parents usagers du service de garde (CPSdG)

L'utilisation de l'application hop hop débutera sous peu. L'inscription aux activités parascolaires a été un succès et ces dernières débiteront sous peu.

8.5. Organisme de participation des parents (OPP)

Pour l'OPP, nous attendons des informations.

8.6. Fondation de l'école Fernand-Seguin de Montréal

Fin d'année difficile à la fondation. Il y a eu destitution/exclusion/suspension de membres du CA. Peu d'informations peuvent être communiquées.

9. Bons coups, coups de cœur et boîte à idées

Merci à M. Deslauriers sa contribution en tant que président du CÉ.

Il est souligné que nos enfants ont droit à un enseignement de qualité à Fernand-Seguin. Bravo à toute l'équipe d'enseignants.

L'effort de tous est également souligné face à une nouvelle rentrée teintée par les mesures sanitaires toujours en vigueur.

10. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h08.